

ENQUETE PUBLIQUE

***Objet : Déclaration d'intérêt général les travaux prévus au Contrat de
Restauration-Entretien de la baie de Concarneau-La Forêt .***

<p>RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR RELATANT LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE ET EXAMINANT LES OBSERVATIONS RECUEILLIES .</p>

SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR .

- 1. OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE .**
- 2. LE PROJET .**
- 3. LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE .**
 - 3.1. L'enquête**
 - 3.2. La publicité**
 - 3.3. Observations recueillies**
- 4. EXAMEN DES OBSERVATIONS .**
- 5. CONCLUSIONS DU RAPPORT .**

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR .

RAPPORT COMMISSAIRE ENQUETEUR
RELATANT LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE
ET EXAMINANT LES OBSERVATIONS RECUEILLIES

1 . OBJET DE L'ENQUETE .

Cette enquête publique a pour objet de recueillir les observations du public sur la demande formulée par les Présidents des communautés de communes de CONCARNEAU- CORNOUAILLE et du PAYS FOUESNANTAIS en vue de déclarer d'intérêt général les travaux prévus au contrat de Restauration - entretien de la baie de Concarneau-La Forêt .

2 . LE PROJET .

Les communautés de communes de Concarneau Cornouaille et du Pays Fouesnantais ,fortes de leurs compétences en matière de gestion aquatique et face aux objectifs de bon état écologique des cours d'eau à l'horizon 2015 , ont réalisé une étude diagnostic des cours d'eau de la baie de Concarneau - La Forêt . Cette étude a pour objectif la Restauration et l'Entretien des cours d'eau de la Baie .

Le projet vise l'établissement d'une procédure de Déclaration d'Intérêt général indispensable à l'intervention d'une collectivité sur des terrains privés .

La procédure de Déclaration d'intérêt général a pour seul objectif les travaux de gestion des cours d'eau .

3 . LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE .

3 .1 . L'enquête .

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2011 - 1218 du 1 septembre 2011 , le Préfet du Finistère a ordonné l'ouverture d'une enquête publique ,afin de procéder à la déclaration d'intérêt général les travaux de restaurations et d'entretien des cours d'eau sur le territoire de la Baie de Concarneau - La Forêt , au droit des communes de :

- Bénodet , Clohars-Fouesnant , Concarneau , Elliant , Fouesnant , Gouesnach , La Forêt-Fouesnant Melgven , Névez , Pleuven , Pont Aven , Rosporden , Saint Evarzec , Saint Yvi , Tournich et Trégunc

Cette enquête publique a eu lieu du lundi 19 septembre 2011 au mardi 4 octobre 2011 inclus dans Les Mairies des Communes précitées .

Au cours de cette enquête publique , j'ai tenu trois (3) :

- à la Mairie de Fouesnant : le 19 septembre 2011 de 09 . 00 à 12 h 00..
- à la Mairie de Concarneau : le 28 septembre 2011 de 09 h 00 à 12 h 00 .
- à la Mairie de Trégunc : le 4 octobre 2011 de 14 h 00 à 17 h 00

Pendant la durée de l'enquête , le public a eu accès au dossier et au registre d'enquête aux jours

et heures d'ouverture des Mairies citées ci-dessus .

3 . 2 . La publicité .

La publicité a été assurée comme suit :

- Par voie d'affichage dans les Mairies précitées , et conformément à la réglementation en vigueur , huit jours , au moins , avant l'ouverture de l'enquête publique , d'un avis faisant connaître les modalités du déroulement de l'enquête publique ouverte par arrêté préfectoral n° 2011-1218 du 1 septembre 2011 .

- Par deux insertions aux journaux locaux :

Le Télégramme et l'Ouest France , en date du 09 septembre 2011 .

Le Télé gramme et l'Ouest France , en date du 20 septembre 2011 .

Informant le public de l'ouverture d'une enquête publique , portant sur le projet de Déclaration d'intérêt général , les travaux prévus au contrat de restauration- entretien de la baie de Concarneau - La Forêt .

Cependant , j'estime que cette publicité a permis à tout un chacun d'être au fait du projet . Les personnes qui souhaitaient s'exprimer ou rencontrer le commissaire ont eu la possibilité de le faire sans difficulté .

3 .3 . Observations recueillies .

A la clôture de l'enquête publique , les observations ou déclarations , consignées sur les registres d'enquête sont au nombre de quatre (4) . J'ai reçu , d'autre part , une (1) lettre .

Ces observations se répartissent , entre les différentes mairies , de la façon suivante .

- Clohars Fouesnant : 1 Concarneau : 1 Fouesnant :1 Trégunc :1 et 1 lettre .

4 . EXAMEN DES OBSERVATIONS .

Clohars Fouesnant : Observation de Mme Yvonne Nicolas : Association pour la Sauvegarde du Pays Fouesnantais

- On ne peut qu'être d'accord et favorable à un programme de restauration et d'entretien des milieux aquatiques et cours d'eau sur le territoire du contrat territorial de l'Odet à l'Aven.

Concarneau : Observations de Mr Patrick Lahuec : Conseiller municipal de Concarneau .

Pour avoir suivi la cartographie des cours d'eau , pose juste une remarque : - Il regrette que la cartographie des plans d'eau soit absente du travail réalisé .

Un plan d'eau peut être alimenté ou traversé par un cours d'eau . Il participe à la continuité biologique et est associé à une zone humide . Il demande que cette étude se réalise dans les meilleurs délais .

Fouesnant : Observations de Mr André Perron : Eau et Rivières de Bretagne .

1 Coupes sous lignes électriques .

Les coupes d'arbres et branches , laissées à même le sol et les berges après interventions d'E D F devront être répertoriées et faire l'objet d'une remise en état par E.D.F. ou ses sous-traitants .

2 .Tenir compte pour les travaux de la période de reproduction des salmonidés (truites et truites de mer)

Aucune intervention pendant la période de reproduction pour ne pas déranger les frayères , donc période du 15 décembre - 1^{er} mai . Il est toutefois possible d'intervenir sur les berges .

3 . Chantiers de bénévoles .

Les bénévoles associatifs , membres d'association locale de protection de l'environnement et par l'association de pêche (AAPPMA) peuvent réaliser les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau . Le programme de ces chantiers de bénévoles sera communiqué aux porteurs de projets sur un programme pluriannuel afin de bénéficier de financements correspondants aux dépenses .

Trégunc : Observations de Mr Chr. Cotten

1 - La cartographie est parfaitement illisible (échelle variable et absence d'ne l'ai u parcellaire) .

2 - La partie écrite : Les devoirs des riverains : dernière phrase:Un décret du Conseil d'état détermine Les conditions d'application du présent article . Je ne l'ai pas lu dans le dossier. S'il n'existe pas ,l'article sus cité ne peut s'appliquer .

: Observation de Mr Yan Hubert Association l'Eau et la Terre .

Attire l'attention sur l'aspect financier qui semble faible pour ces travaux : 662291 Euros sur 4 ans .

Ces observations ou remarques ne sont pas hostiles au projet et ne s'opposent pas à la déclaration d'intérêt général , les travaux prévus au contrat de restauration-entretien des cours d'eau de la Baie de Concarneau .

5 . CONCLUSIONS DU RAPPORT .

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions et sans difficultés particulières .

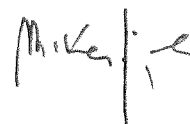
Cette enquête publique , ouverte sur le projet de déclaration d'intérêt général , les travaux prévus au Contrat de restauration des cours d'eau , n'a pas soulevé de passion et l'intérêt du public . Le dossier a été peu consulté

J'ai rencontré , lors des permanences , quelques personnes qui m'ont demandé quelques renseignements , mais n'ont jugé utile de porter des observations sur le registre d'enquête .

Fait à Plogastel St Germain .

Le 22 octobre 2011 .

Le Commissaire enquêteur .



CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR .

Je soussigné , Marcel KERFRIDEN , commissaire enquêteur , désigné par arrêté de Mr . Le Préfet Du Finistère , en date du 1 septembre 2011 .

- VU Les pièces relatives au projet visé en référence et comprenant notamment :
- Le dossier technique du projet de l'enquête publique constitué principalement par :
 - la notice explicative du projet .
 - La liste des cartes et les fiches de description des cours d'eau de la Baie .
- VU Ensemble des diverses délibérations des Conseils Communautaires (Communauté de Commune de Concarneau Cornouaille et Communauté de Communes du Pays Fouesnantais .) .
- VU Un exemplaire de l'arrêté préfectoral , en date du 1 septembre 2011 , annonçant Le dépôt des pièces dans les Mairies de Bénodet , Clohars Fouesnant ,,Concarneau Elliant , Fouesnant , Gouesnach , La Forêt Fouesnant , Melgven , Nevez , Pleuven Pont Aven , Rosporden Saint Evarzec , Saint Yvi , Tourn , et Trégunc . Les travaux Envisagés sont situés sur le territoire de ces communes .
- VU Les registres d'enquête .
- VU Les procès - verbaux de clôture des registres , pour constater la présence de quatre (4) Observations .
- VU La présence d'une déclaration écrite , adressée au commissaire enquêteur

Considérant

- Que la procédure de Déclaration d'Intérêt Général a pour seul objectif , les travaux de gestion des cours d'eau (restauration et entretien des cours d'eau de la baie de Concarneau - La Forêt) .
- Que l'établissement d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Générale est indispensable à l'intervention d'une collectivité sur des terrains privés
- Que cette procédure ne doit pas être confondue avec la Déclaration.d'utilité publique .
- Qu'au cours de l'enquête publique , le projet de Déclaration d' Intérêt Général les travaux prévus de restauration entretien des cours d'eau de la baie de Concarneau - La Forêt n'a soulevé aucune opposition .

Pour toutes les considérations qui précèdent et motivent mes conclusions qui sont

Favorables au projet .

J'estime qu'il a lieu de procéder :

- A la Déclaration d'Intérêt Général les travaux prévus de restauration - entretien de la Baie de Concarneau - La Forêt .

Fait à Plogastel St Germain .
Le 22 octobre 2011 .

Le commissaire enquêteur .

